

**Préfecture du Pas-de-Calais**  
Bureau de l'environnement  
Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS

Affaire suivie par M. Anthony LESPAGNOL  
Courriel : alespagnol@ici-immo.fr  
Tél. +33 (0)3 27 28 02 02

Prouvy, le 10 janvier 2020

**Affaire : SCI CALAIS LOG INVEST  
ZAC DE LA TURQUERIE  
CALAIS (62)**

Objet : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale – version modifiée

Monsieur le Préfet,

Conformément aux Livres Ier et V des parties législative et réglementaire du Code de l'environnement, la société CALAIS LOG INVEST, représentée par Monsieur Anthony LESPAGNOL, en qualité de Cogérant, dont le siège social est situé 123 rue du Château, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, a déposé le 4 avril 2019 une demande d'autorisation environnementale relatif au projet de création d'une plateforme logistique situé sur la commune de Calais (62).

L'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale par vos services a soulevé différentes remarques, transmises par courrier en date du 4 juin 2019.

Le présent dossier vient donc modifier le premier en intégrant l'ensemble des éclaircissements demandés et les éléments complémentaires nécessaires à la poursuite de l'instruction.

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les installations seront ainsi soumises à :

↳ Autorisation au titre des rubriques :

- ✓ 1510 : stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des entrepôts couverts,
- ✓ 1530 : dépôt de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues,
- ✓ 1532 : stockage de bois ou matériaux combustibles analogues,
- ✓ 2662 : stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques),
- ✓ 2663-1 : stockage à l'état alvéolaire ou expansé de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères,
- ✓ 2663-2 : stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères,

.../...

.../...

↳ Déclaration au titre de la rubrique :

- ✓ 2910-A : installations de combustion
- ✓ 2925 : ateliers de charge d'accumulateurs.

Nous joignons à la présente le dossier constitué pour la circonstance en nombre d'exemplaires utiles à son instruction.

Conformément aux articles D.181-15-2 et R.181-13 du Code de l'environnement, chaque dossier comprend les plans suivants :

- Plan de situation du projet au 1/25000 indiquant son emplacement,
- Plan d'ensemble des installations et réseaux enterrés existants faisant apparaître l'affectation des constructions et terrains avoisinants au 1/1000, pour lequel nous vous demandons une dérogation concernant l'échelle.

Par ailleurs, conformément à l'article L.181-2 du code de l'environnement, la présente demande intègre une demande de dérogation aux interdictions édictées pour la conservation des habitats et des espèces protégées prévue à l'article L.411-2 du code de l'environnement.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

**Cogérant**

**Anthony LESPAGNOL**

